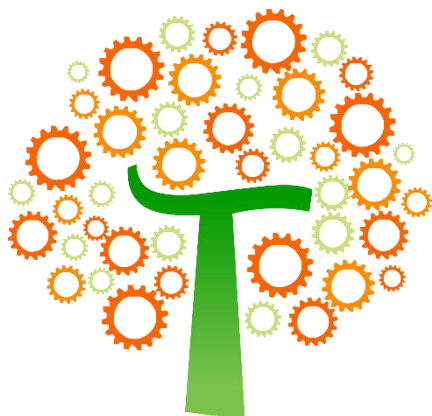




Journée d'information et d'échanges

Projets de territoire des E.P.C.I

Retours d'expériences et panel de méthodes

Mercredi 31 janvier 2018 au conseil départemental de Corrèze, à Tulle (19).

Avec le soutien du CGET, du FNADT, de la DREAL Nouvelle Aquitaine et du département de la Corrèze

cget



CORREZE
LE DÉPARTEMENT

Table des matières

1.	Introduction	2
2.	Présentation de deux projets de territoire	2
3.	Qui / qu'est-ce qui a impulsé la démarche de projet de territoire ? Quels apports pour le territoire ?	7
4.	Comment s'est déroulée la mobilisation des acteurs ?	12
5.	Et si c'était à refaire ?	14
6.	Echanges avec la salle	14
7.	Réactions de Sylvie LARDON, Directrice de recherches à l'INRA et Professeure à AgroParisTech.....	18
8.	ODD et projets de territoire	21

1. Introduction

► par Pascal Coste, Président du Conseil départemental de Corrèze

Des territoires ruraux s'impliquent dans les dynamiques de développement durable et d'agenda 21. Ces territoires doivent faire leur place face aux dynamiques métropolitaines. Les questions de méthodes sont cruciales et des journées comme celles-ci sont importantes afin de les présenter.

Dans des territoires ruraux comme le département de la Corrèze, on a longtemps parlé de handicaps, liés à une croissance économique ralentie. Aujourd'hui, on prend conscience de certains atouts, liés à des socles sociaux et environnementaux épargnés, voire renforcés. Transformer les zones de revitalisation rurale en « zones de qualification environnementale » peut-être un moyen pour faire prendre conscience plus largement de ces atouts et être reconnaissant du travail fourni par les acteurs des territoires pour arriver à une telle situation. Un certain nombre de marqueurs peuvent être pris en compte : la qualité des sols, la biodiversité, la qualité de l'air et de l'eau. Sur le plan économique, des avantages peuvent être attribués aux entreprises souhaitant s'implanter dans le territoire avec des projets respectueux.

Il faut remettre en question la concentration des moyens dans les territoires métropolitains et dépasser l'obligation de moyens pour obtenir des résultats concrets en termes de transition énergétique. Ces conditions sont indispensables pour ne plus subir la décroissance. L'intelligence collective doit être mise au service des projets de territoire. Il est nécessaire de ramener de l'industrie dans les territoires. La technologie et le numérique peuvent, par exemple, être des domaines porteurs. Sur le plan agricole, il faut trouver des moyens pour concilier les capacités de production et le respect de l'environnement. A cet égard, le département de Corrèze a été choisi comme démonstrateur dans le cadre des Contrats de Transition Ecologique ^[1], via le projet de la Verte Vallée Corrézienne.

Si les critères environnementaux sont indispensables à la transition écologique, les critères sociaux – défense de l'école et des services publics plus généralement – sont également centraux. Si la Ville a du sens, les villages en ont aussi. Ils doivent être des lieux de vie.

Pour réussir le défi de la transition, il est indispensable de penser l'aménagement du territoire depuis l'échelle locale, depuis les territoires. La Corrèze peut être un exemple sur ce point, avec le projet d'une couverture intégrale par la fibre optique d'ici 2021.

Relever le défi de la transition écologique, c'est mettre en œuvre des mutations profondes de la société.

2. Présentation de deux projets de territoire

► Présentation du projet de territoire de la Communauté urbaine de Grand Poitiers (86)

Intervenants :

Guy ANDRAULT, Vice-président de la Communauté Urbaine

Emmanuelle REDIEN, Directrice des Relations Territoriales

Cf. également : diaporama projeté dans le document téléchargeable « Diaporama journée 31 janvier 2018 », pp. 9-19

• Le projet de territoire : quoi et pourquoi ?

Guy Andrault : « Un projet de territoire est quelque chose de fondamental, qui doit servir à **réaliser des politiques publiques pour donner de la cohérence à la politique qui sera menée dans les 10 ou 12 prochaines années**. Il

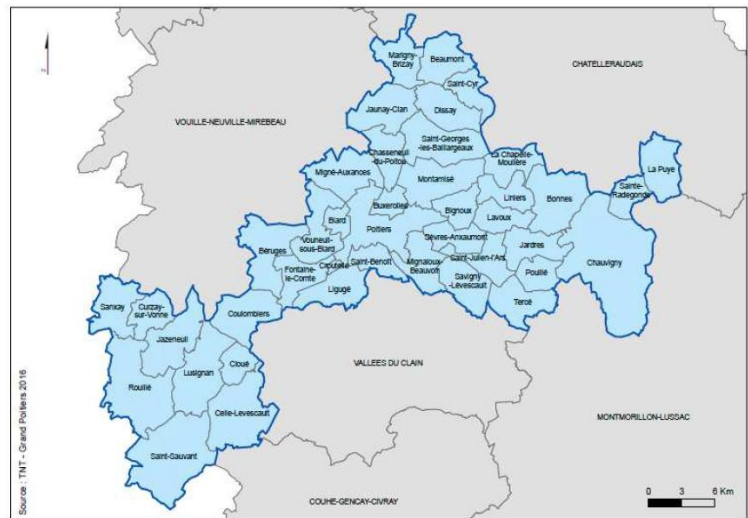
^[1] La Corrèze est le second territoire après celui d'Arras et son projet de « Troisième Révolution industrielle » (dynamique Rev3) à envisager la signature d'un Contrat de Transition Ecologique. [En savoir +](#)

doit également servir à **féderer** et à **communiquer**. C'est forcément un projet qui doit **s'adapter**, car les choses changent vite. Seules les grandes lignes sont réellement figées.

C'est un projet qui porte bien sur **un territoire** et non pas sur un ensemble de communes et de projets. Pour Grand Poitiers, on a considéré l'espace géographique avec des **zones rurales, des zones périurbaines et urbaines**.

• Présentation de la communauté urbaine de Grand Poitiers

Figure 1 : localisation de Grand Poitiers. Source : diaporama diffusé par le Grand Poitiers le 31 01 18 à Tulle



Grand Poitiers communauté urbaine au 1^{er} juillet 2017

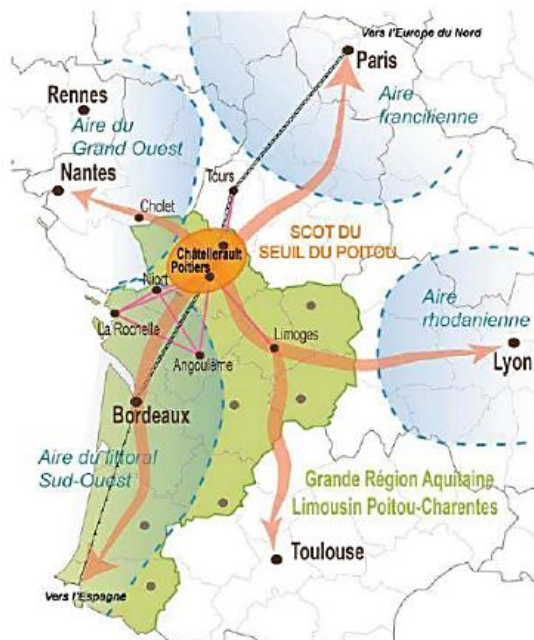
La communauté urbaine de Grand Poitiers est

bien dotée en termes de dessertes aérienne, ferroviaire et autoroutière. C'est un atout assez intéressant.

Auparavant, l'EPCI¹ de Grand Poitiers comptait 13 communes. Suite à la loi NOTRe, cinq EPCI (une quarantaine de communes) ont fusionné pour former une communauté urbaine. Afin d'établir le projet et le fonctionnement de cette nouvelle entité, les EPCI sont « repartis de zéro » : un nouveau projet a été défini collectivement et celui de l'ancien EPCI de Grand Poitiers ne s'est pas imposé aux autres EPCI qui ont fusionné.

Le regroupement des EPCI dans Grand Poitiers s'est fait sur la base du consensus, ce qui explique qu'on ne retrouve pas de cohérence géographique dans son découpage. Le périmètre de Grand Poitiers pourra probablement évoluer dans le temps.

• Historique de la construction intercommunale



Carte SCOT Seuil du Poitou - 2017



Les 5 EPCI qui ont fusionné au 1^{er} janvier 2017

¹ EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

Mars 2016 : réunions du groupes de travail « projet de territoire » des maires, pour préparer la fusion. Ces réunions aboutissent à la définition des deux grands piliers pour le projet de territoire : **un territoire attractif (travail, qualité de vie, loisirs...) et équilibré.**

Depuis mars 2017 : travail commun d'un groupe restreint d'élus avec les services de l'intercommunalité. Association à la démarche des 91 élus communautaires et des élus municipaux des 40 communes de Grand Poitiers lors de trois forums de travail.

Figure 2 : localisation de Grand Poitiers.

Source : diaporama diffusé par le Grand Poitiers le 31 01 18 à Tulle.

Présentations régulières des avancées du projet en conférence des maires.

Rencontre en entretien individuel des 15 vice-présidents de la communauté urbaine. Pour se projeter dans le territoire, il faut le

connaître : réalisation de 4 atlas (démographie ; économie ; services-équipement ; environnement)

- ⇒ Un travail long et volumineux mais qui permet de découvrir des choses que l'on avait l'impression de connaître sans que ce soit le cas, même pour les natifs de la région. Les atlas permettent de révéler des choses cachées.

• Construire une large concertation auprès de la population et des acteurs socio-économiques

Objectif : que le projet soit porté par tous.

- 20 entretiens dirigés auprès d'acteurs du territoire.
- 6 mini-débats réunissant des acteurs d'un même domaine.
- Des cahiers d'acteurs (contribution écrite) des acteurs socio-économiques.
- Enquête auprès des habitants (faible taux de réponses).
- Travail avec les anciens conseils de développement et le nouveau conseil de développement.
- Mobilisation des agents dans le cadre d'un forum des cadres.

• Le projet de territoire de Grand Poitiers : 2 piliers et 10 défis

Dans le domaine de l'attractivité, il y a un défi en termes **d'image et de notoriété** avec une communication qui ne révèle pas toutes les richesses. Le Futuroscope n'est pas le seul intérêt de la région. Le patrimoine est une vraie force commune avec Poitiers et ses 100 églises, les villes de Chauvigny, Lusignan et d'autres encore qui méritent d'être plus connues. Il y a là tout un potentiel qui n'a pas été exploité qui constitue un défi pour la communauté urbaine.

Le défi de la **créativité culturelle**. Le travail sur la connaissance du territoire a révélé de nombreux secteurs créatifs, notamment dans le domaine culturel. Ce n'est pas un potentiel qui « saute aux yeux » parce que les initiatives se déroulent souvent dans des lieux un peu à l'écart. Il y a bien des résidences d'artistes, mais le potentiel va au-delà.

Le défi de la **création d'activités génératrices d'emplois**. Certains secteurs économiques de la communauté urbaine sont porteurs d'emplois : le jeu, le numérique, et d'autres secteurs qu'il faut encourager. Il y a beaucoup de start-up... mais tout un travail qui reste à faire si l'on veut développer l'emploi et donc la qualité de vie. Poitiers est réputée pour être une ville administrative. Dans une partie des administrations, des emplois publics peuvent générer des emplois privés. Par exemple le CNED sur l'enseignement, ou l'université avec ses laboratoires de recherche, ou encore le CHU. Ce sont autant de leviers pour faire progresser notre territoire.

Et puis, le défi de l'**accueil**. Des rencontres avec des chefs d'entreprises nouvellement arrivés dans la région ont apporté des éclairages intéressants. Par exemple, sur l'esthétique et l'aménagement de la sortie de gare. Leurs remarques permettent d'envisager un service d'accueil en sortie de gare qui pourraient à la fois servir aux professionnels mais aussi aux **touristes*** pour leur indiquer quoi faire, les accompagner. C'est très important pour des gens qui arrivent et ne savent pas à quelle porte frapper.

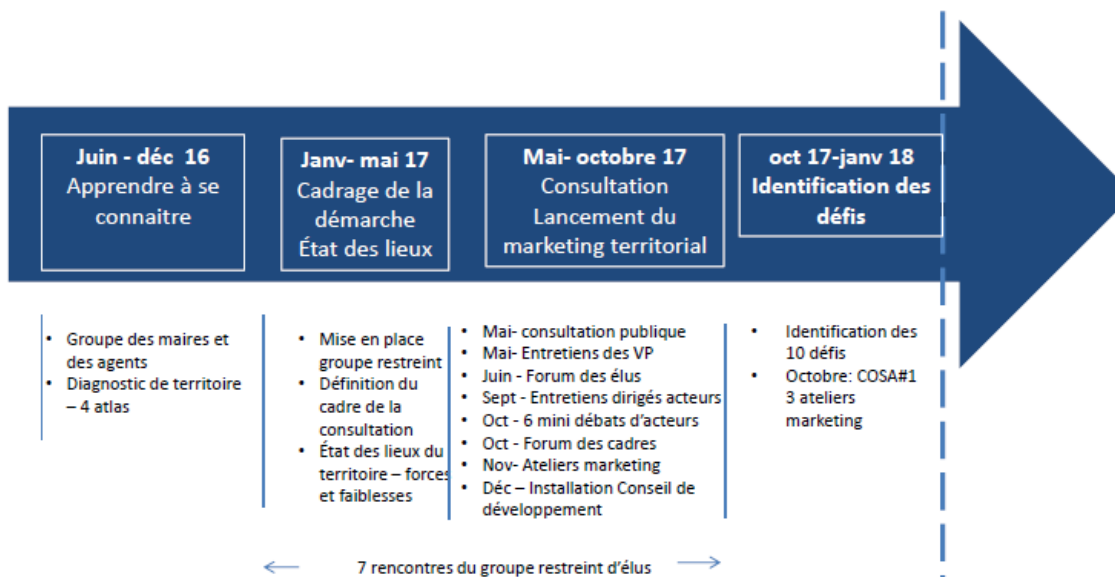
**Le cinquième défi du « territoire attractif » est intitulé le défi de l'émergence d'une destination touristique.*

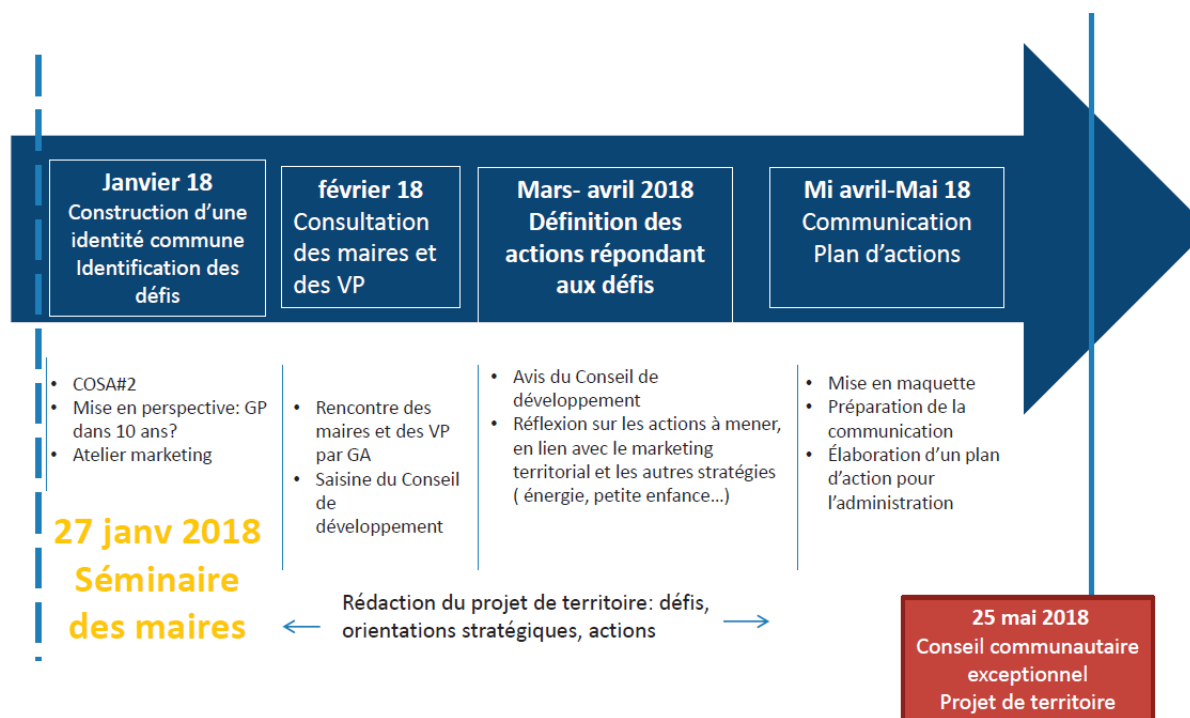
Le pilier « un territoire harmonieux » compte aussi cinq défis :

- Le défi de la **transition énergétique**, bien sûr, est important. L'ambition est de faire de Grand Poitiers un territoire moteur et exemplaire dans ce domaine.

- Le défi des **solidarités** est un défi qu'on a globalement tendance à oublier aujourd'hui. Il est pourtant important. Il rejoint la qualité de vie.
- Le défi de l'**accès aux services** est le premier auquel s'est attaquée la communauté urbaine. Dès 2016, le choix a été fait de ne pas créer des annexes de Grand Poitiers sur le territoire mais de désigner toutes les mairies comme portes d'entrée. Les secrétaires de mairie sont formées pour renseigner sur la communauté et les gens vont tout simplement à leur mairie pour avoir des renseignements sur la communauté. Cette organisation fait écho au souci de proximité et simplifie beaucoup les choses.
- Le défi de la **complémentarité « ruraux – urbains »**. Beaucoup de communes rurales sont assez éloignées de Poitiers. Elles font pourtant partie du territoire. Les politiques publiques qui découleront du projet de territoire devront se déployer sur l'ensemble du périmètre, y compris dans les communes éloignées. L'agriculture a sa place, elle a des choses à apporter. Par exemple, il y a beaucoup de céréaliers dans le territoire, il faudrait réfléchir à une logique de circuits courts pour la valorisation des productions. De la même manière il n'y a pas assez de maraîchage pour fournir la ville. Pour diminuer l'empreinte carbone du territoire, il y a des marges de progrès. Voilà des points à travailler.
- Enfin, le défi de la **mobilité** consiste à faciliter les déplacements en utilisant tous les modes. C'est un travail très important.

• Une démarche par étape, qui se structure dans le temps





► Présentation d'un projet de territoire axé sur la santé, Haute Corrèze Communauté (19)

Intervenants :

Marilou PADILLA-RATELADE, Conseillère départementale du canton d'Ussel.

Pascal MONTIGNY, Vice-président d'Haute-Corrèze Communauté, Maire de Merlines.

Christine COUDERT-MORIN, Cheffe de projet au Conseil Départemental de la Corrèze.

Célia ESCURAT, Directrice générale des Services de Haute Corrèze Communauté.

Cf. également : diaporama projeté dans le document téléchargeable « Diaporama journée 31 janvier 2018 », pp. 21-29.

La création d'une maison pluridisciplinaire de santé sur la commune de Merlines (19) a conduit les acteurs impliqués à réfléchir plus largement à la place de la santé dans le projet de territoire de Haute Corrèze Communauté.

• Le contexte des territoires ruraux en matière de santé

Le domaine de la santé intéresse et préoccupe l'ensemble des territoires.

Il se contextualise dans les territoires ruraux par les éléments suivants :

- vieillissement de la population
- démographie médicale vieillissante
- diminution du nombre de professionnels de santé libéraux
- augmentation de leur charge de travail
- intérêt moindre des nouveaux internes en médecine pour le secteur rural et la médecine générale.

Le préalable à l'élaboration d'un projet territorial de santé est une forte volonté et adhésion au projet des professionnels de santé, car ils seront les moteurs du projet et doivent être volontaires pour se regrouper et travailler ensemble.

• Présentation de Haute Corrèze Communauté

La maison pluridisciplinaire de santé de Merlines vient compléter le maillage territorial des maisons de santé du pôle de santé territorial de Haute Corrèze-Ventadour. Depuis le 1^{er} janvier 2017, ce pôle de santé recouvre les périmètres de deux intercommunalités : Haute Corrèze Communauté et Communauté de communes de Ventadour-Egletons-

Monédières. Il compte 36 324 habitants et est organisé autour de la ville centre d'Ussel (près de 10 000 habitants). Ce territoire est limitrophe de 4 départements concernés par ces problématiques nouvelles sur la santé en zone rurale : la Creuse au Nord, la Haute Vienne au Nord-ouest, le Puy de Dôme au nord-est et le Cantal au sud-est.

Le pôle de santé Haute Corrèze-Ventadour a démarré avec la maison de santé d'Ussel et son hôpital. Différentes maisons de santé (La Courtine, Egletons, Neuvic, Bort-les-Orgues) ou cabinet médical (Bugeat) ont ensuite été construits. Tous sont en fonctionnement aujourd'hui. Ce premier maillage laissait apparaître un vide autour d'Eygurande-Merlines d'où la création d'une nouvelle maison de santé pluridisciplinaire.

• Les objectifs du projet territorial de santé

- Maintenir l'implantation actuelle des professionnels de santé et le maillage territorial des services sur les communes de Merlines et Eygurande.
- Assurer l'élargissement de l'équipe actuelle à d'autres professionnels de santé (accueillir de nouveaux professionnels) pour pérenniser l'offre de soins qui se précarise au fil du temps eu égard à l'âge des praticiens.
- Donner une dimension sociale et médico-sociale à cette organisation pour optimiser la réponse à la population âgée, polypathologique et dispersée sur le territoire
- Offrir des soins adaptés à toute personne le nécessitant dans le respect des compétences et en faisant appel à des personnes plus spécialisées.
- Donner l'opportunité à chaque professionnel de développer ses compétences et d'en acquérir d'autres
- Intégrer le pôle de santé Haute Corrèze

• Les professionnels de santé impliqués dans le projet

- Médecins généralistes
- Infirmiers
- Infirmière/réflexologue
- Kinésithérapeute
- Pédicure-podologue
- Pharmaciens
- CHPE (Centre Hospitalier du Pays d'Eygurande) Hôpital d'Ussel
- SSIAD (Services de Soins Infirmiers à Domicile) Bort-les-Orgues

• La maison de santé de Merlines, un projet immobilier

La maison de santé de Merlines-Eygurande sera située au cœur de la commune de Merlines, proche des services (mairie, poste), des commerces et de la pharmacie. La proximité de la route départementale 1089, axe structurant du territoire, et le positionnement central à Merlines, au sein du territoire du pays d'Eygurande, renforcent l'opportunité de mettre ce service à la disposition de la population. La maison de santé aura une surface totale de 330 m², un coût global de 572 145€HT et sera financé par l'État, le Département de Corrèze, l'Europe et la Région Nouvelle Aquitaine.

3. Qui / qu'est-ce qui a impulsé la démarche de projet de territoire ? Quels apports pour le territoire ?

Pascal MONTIGNY, Vice-président d'Haute-Corrèze Communauté, Maire de Merlines:

• Trouver des soutiens et mettre les acteurs en réseau

Nous avons rencontré les représentants de l'ARS², le Sous-Préfet et avons tous compris la nécessité de créer une maison de santé pluridisciplinaire du pays d'Eygurande, pour tout le territoire, cela pour plusieurs raisons : nos médecins étaient tous assez proches de la retraite ; les professionnels de santé avaient exprimé le besoin de travailler ensemble, de mutualiser leurs moyens et bien sûr, nous voulions conserver la proximité des soins pour nos habitants car faire 20 km pour trouver un médecin... ce n'était pas possible ! Notre population est fragile, vieillissante, aussi fallait-il absolument

² Agence Régionale de Santé

faire quelque chose pour ne pas mourir tout simplement. Il fallait conserver notre médecin, nos écoles sinon c'était fini, notre territoire serait devenu un désert. J'ai rencontré également le directeur du pôle de santé de Haute Corrèze, car il existait plusieurs maisons de santé sur le territoire à proximité (Ussel, Neuvic, La Courtine...). Nous avons constaté un vide géographique sur le pays d'Eygurande et avons conclu qu'il fallait compléter le maillage existant. Nous avons bien compris aussi qu'il fallait commencer par convaincre les professionnels de s'engager dans le projet, sans quoi rien ne serait possible. Le directeur du pôle de santé nous a aidés après plusieurs réunions à fédérer tout le monde : comme il a été dit dans la présentation du projet, 11 professionnels de santé se sont engagés pour exercer directement dans les locaux et quatre (pharmacies, médecin généraliste d'Eygurande) sont restés partenaires extérieurs.

Une fois les professionnels de santé convaincus, des lettres d'engagement ont été signées. Il fallait mobiliser tous les acteurs dont l'ARS, le directeur du pôle de santé Haute Corrèze–Ventadour, les élus locaux, le président de la communauté de communes, la conseillère départementale, les maires du pays d'Eygurande, le vice-président et maire d'Ussel. Il a ensuite fallu rechercher des soutiens auprès des élus de la Corrèze : député, sénateur, Président du conseil départemental, Conseiller régional.

Le Président du Conseil départemental a aiguillé la collectivité vers la cheffe de projet développement pour la Haute Corrèze, qui a joué un rôle d'ensemblier. Elle a beaucoup œuvré pour coordonner les actions des différents partenaires : État, Région, Europe, Département. Voilà comment est né le projet.

• Répondre à des besoins pour les habitants...

L'apport pour le territoire est bien sûr la proximité des soins pour la population locale, mais l'enjeu était aussi d'attirer de nouveaux habitants car notre territoire perd de la population. Le projet doit donc également contribuer à développer l'économie locale et répondre à la dynamique de désertification médicale.

... et les professionnels de santé

La maison de santé pluridisciplinaire permet aussi de mieux répondre aux besoins et attentes des professionnels de santé, qui ont besoin de travailler ensemble, d'avoir une vie de collègues et de travailler en réseau avec le pôle de santé de Haute Corrèze–Ventadour. Maintenant, les échanges de matériaux médicaux sont possibles. Pourquoi ne pas envisager à l'avenir des échanges de personnels ?

• Un projet qui prend de l'ampleur depuis l'inscription dans une plus grande intercommunalité

Depuis le 1er janvier 2017, il y a eu un changement profond suite à la loi NOTRe : la petite communauté de communes « Pays d'Eygurande » de 2500 habitants a disparu au profit de Haute Corrèze Communauté (6 intercommunalités fusionnées dont 5 en Corrèze et 1 en Creuse / 34 000 habitants). Malgré le « choc », le projet de maison de santé du Pays d'Eygurande s'est « naturellement » intégré dans le maillage des pôles de santé de Haute Corrèze.

Depuis mon élection comme Vice-président de Haute Corrèze Communauté en charge de la santé, je participe à la rédaction du nouveau Contrat Local de Santé. Dans ce contexte, nous allons développer encore nos maisons de santé puisqu'il est question de faire intervenir des spécialistes des CHU de Limoge et Clermont-Ferrand en consultation avancée. Nous projetons également de créer une plate-forme de professionnels qui évolueraient sur le territoire et se déplaceraient de maison de santé en maison de santé. Avec l'arrivée de la fibre optique, le développement de la télé-médecine et toute une batterie de mesures destinées à attirer de nouveaux professionnels de santé, deviennent possibles. Cela permettra également de favoriser l'accès aux soins pour tous.

Chantal HILAIRE, animatrice du débat : la démarche pour Grand Poitiers a duré un an et demi. Quand avez-vous commencé ce projet ?

Pascal MONTIGNY : nous avons commencé dès l'élection en avril 2014. Il a fallu quatre ans pour aboutir. Nous avons fait beaucoup de réunions de travail pour convaincre les professionnels de santé déjà installés dans le projet de s'impliquer. C'est vrai que les démarches administratives sont très longues !

Christine COUDERT-MORIN : le projet présenté est axé sur la santé, l'un des services essentiels à la population ; c'est un pan du projet plus global de ce territoire.

• **Préserver des services de proximité pour maintenir et renforcer l'attractivité du territoire**

Marilou PADILLA RATELADE (Conseillère Départementale) : le fait de risquer de perdre le service de soin sur un territoire rural comme le pays d'Eygurande est très paradoxal parce qu'il y a sur ce secteur beaucoup d'établissements médico-sociaux, des maisons de retraite, deux hôpitaux. Nous nous sommes rendu compte qu'on allait perdre des services de proximité à la population et si l'on perd des services de proximité, relatifs à la santé ou à d'autres domaines, on n'attire plus les familles, ni les médecins qui peuvent venir travailler dans nos établissements, et l'on perd de la population. L'enjeu de maintien du service de santé est très important pour continuer à attirer des familles et continuer à faire perdurer ce bassin de vie et d'emploi que représente la Haute Corrèze, dans tout ce bassin médico-social.

Au-delà de la maison pluridisciplinaire de santé, c'est bien le contrat local de santé qui constitue une partie du projet de territoire. Il est structuré autour de 4 axes :

- renforcer la coordination, la conduite et les soins de proximité ;
- promouvoir la santé mentale parce l'hôpital d'Eygurande est un hôpital de santé mentale ;
- améliorer la prise en charge des personnes âgées, des personnes handicapées (en relation avec le département pour assurer un maillage sur l'ensemble du périmètre départemental) ;
- favoriser l'accessibilité à la santé, notamment par les transports mais aussi par la téléassistance qui va être mise en place (pour les consultations en ophtalmologie par exemple).

Si l'on insiste beaucoup sur cette partie « médecine », c'est pour garder les gens chez nous, développer nos services pour que notre territoire de Haute Corrèze puisse vivre.

Chantal HILAIRE : on pourrait presque dire que votre projet « santé » est le prérequis d'un projet de territoire plus vaste.

Marilou PADILLA RATELADE : tout à fait, c'est un tout. Il est inutile de prévoir – comme on le fait actuellement sur Merlines – de la rénovation de logements adaptés pour les personnes en perte d'autonomie par exemple, si à côté on ne peut leur offrir un accès à l'offre de soin. La santé dont on parle aujourd'hui s'intègre dans un projet global qui vise le « rester et travailler au pays ». Nous avons plusieurs filières importantes : le médico-social, la filière du bois, la filière bovine. En Corrèze, en Haute Corrèze, on a des possibilités pour rester et travailler mais il faut pour cela qu'on dispose des moyens de rester, donc des services. La fibre va nous aider, le maillage des maisons de santé pluridisciplinaires aussi. L'amélioration de l'habitat, tout le reste va suivre. Je l'espère.

Chantal HILAIRE : sur la communauté urbaine de Grand Poitiers, d'où et de qui est venue l'initiative de lancer un projet de territoire ?

• **Le projet de territoire comme base de construction de la nouvelle intercommunalité**

Guy ANDRAULT : nous ne nous sommes pas posé beaucoup de questions. Nous ne sommes pas entrés dans une communauté existante, ce qui aurait pu se faire vu qu'il en existait déjà une. Nous avons décidé de créer une nouvelle communauté, et pour ce faire, il nous a paru vraiment nécessaire d'exprimer ce que nous voulions. Nous nous sommes ainsi lancés dans le projet de territoire, tout naturellement.

Chantal HILAIRE : est-ce que des projets de territoire préalables existaient sur les différentes communautés qui ont formé le Grand Poitiers ?

Emmanuelle REDIEN, Directrice des Relations Territoriales de Grand Poitiers : sur les 5 EPCI qui ont fusionné, il y avait un projet de territoire sur l'ancienne communauté d'agglomération de Grand Poitiers et sur la communauté de communes du pays mélusin. Deux autres EPCI avaient des bribes de stratégies mais rien de formalisé. Le projet est fortement porté par le Président de la Communauté Urbaine, il s'attache à le suivre de près. Donc l'ensemble de l'exécutif de la collectivité et des maires sont à l'initiative de la démarche de projet de territoire. C'est un préalable pour la construction de la nouvelle communauté urbaine.

Guy ANDRAULT : c'est un outil indispensable pour s'organiser, pour construire. C'est vrai que c'est long. Enfin, ça a été court, mais intense. Ce n'est pas fini ! On se remet beaucoup en question, mais c'est très intéressant. On n'a plus la même vision une fois qu'on a fait cette démarche. Celle-ci crée du lien sur le territoire, car nous nous sommes réunis pour créer quelque chose de commun.

Emmanuelle REDIEN : les 5 EPCI ont réellement fusionnés, l'ancienne communauté d'agglomération ne les a pas absorbés. Toutefois, passer d'un territoire rural – comme pouvaient l'être les anciens EPCI – à une collectivité constituée d'un gros pôle urbain avec une couronne rurale, change complètement la manière d'envisager les politiques publiques. C'est pourquoi nous avons mené une démarche de diagnostic qui a donné lieu à des productions documentaires, un travail de cartographie, un partage des points forts et faibles du territoire. Cela a permis de faire prendre conscience que la typologie du territoire avait vraiment beaucoup évolué et que les politiques publiques – telles qu'elles avaient été envisagées sur les communautés de communes du Pays Mélusin, de Val Vert du Clain, de Vienne et Moulière, du pays chavinois ou de la communauté d'agglomération de Grand Poitiers – ne pouvaient plus être réalisées de la même manière. Il y a des préoccupations différentes à entendre. L'objet du projet, une fois qu'il sera voté, est de définir une politique publique et d'avoir un programme d'évaluation de ces politiques publiques qui se rapproche très fortement du rapport de développement durable que nous rédigeons chaque année.

Plusieurs EPCI étaient aussi engagés dans des démarches d'agenda 21. Celles-ci ont été incluses dans le projet de territoire.

• Cartographier le territoire pour mieux le connaître et se l'approprier

Chantal HILAIRE : peut-on parler d'éléments déclencheurs à propos des atlas que vous avez réalisés ? Ont-ils été réalisés avant la consultation des acteurs ?

Emmanuelle REDIEN : le territoire a fusionné en janvier 2017. Mais avant, il a fallu préparer la fusion au niveau des élus et des techniciens. Nous nous sommes demandé ce qu'était ce nouveau territoire, comment il se structurait... L'ex-communauté d'agglomération du Grand Poitiers était le territoire qui disposait du plus d'ingénierie, c'est donc cet EPCI qui a pu produire le premier atlas à l'échelle du nouveau territoire. Quatre sont sortis au fur et à mesure. On a commencé par le plus classique, sur la démographie, puis on a continué sur les aspects économiques, sur les services-équipement et enfin sur l'environnement. Au fur et à mesure, ces documents ont permis aux élus de s'approprier le territoire. Il s'agit d'une simple photo, non d'un diagnostic qui met en relief des enjeux ou problématiques. Ils posent simplement le cadre des chiffres, qui permet d'objectiver les visions que nous pouvions avoir. Les élus se sont appropriés les atlas en cours de démarche, leur contenu a nourri les discussions.

La phase suivante a été un travail plus qualitatif sur les points forts, faiblesses, menaces et opportunités du territoire. Cette étape a permis aux élus d'identifier 10 défis à relever.

• Des habitudes de travail en commun dans le cadre du SCoT : des territoires qui s'articulent

Guy ANDRAULT : depuis quelques années, nous travaillons sur un SCoT pour lequel nous avons déjà pas mal d'études sur l'habitat, etc. Le périmètre du SCoT est plus grand que celui de Grand Poitiers, mais nous avons déjà commencé à réfléchir à comment se projeter dans ce territoire. Cela nous a aidé pour réaliser les atlas, mais aussi dans la démarche prospective.

Emmanuelle REDIEN : le SCoT, c'était 10 EPCI. Maintenant, c'est 4 EPCI : Grand Poitiers et Grand Châtelleraut, Haut Poitou et les vallées du Clain. Les deux pôles urbains de Poitiers et Châtelleraut sont distants d'environ 30 km. Ce sont deux territoires qui travaillent ensemble. Les démarches de SCoT sont assez longues, difficiles à s'approprier et un peu considérées comme hors-sol. Le projet de territoire est quelque chose d'un peu plus concret dont l'appropriation est plus simple. Le SCoT est pour nous un important support de connaissances, un centre de ressources qui nous permet d'articuler notre projet avec celui de Châtelleraut.

Guy ANDRAULT : si nous n'avions pas passé 4-5 ans sur le SCoT, nous n'aurions pas été aussi vite sur le projet de territoire.

Chantal HILAIRE : en Haute Corrèze, avez-vous aussi des projets de SCoT actuellement ?

Christine COURDERC-MORIN : il y a un SCoT en cours, à l'échelle du Pays Haute Corrèze (Haute Corrèze Communauté et Communauté de communes Haute Corrèze Ventadour). Il est actuellement géré par le syndicat du Pays chargé de sa mise en place. Des PLU sont également en cours à l'échelle des deux communautés de communes qui forment le pays. En effet, tous les éléments de connaissances créés dans ce cadre contribueront pour partie à la construction du projet de territoire de Haute Corrèze Communauté.

Chantal HILAIRE : projet de territoire dans lequel un volet service est également prévu.

Christine COURDERC-MORIN : dans le projet global de territoire plusieurs volets s'articuleront : santé, habitation, transport, économie...

Chantal HILAIRE : il y a également une démarche interdépartementale dans votre projet ?

Célia ESCURAT, Directrice Générale des Services de Haute Corrèze Communauté : on a cette particularité d'avoir intégré une partie de la Creuse – la communauté de communes de La Courtine – qui est limitrophe. Dans une logique de bassin de vie, ce territoire a demandé à être rattachée au bassin d'Ussel et à Haute Corrèze Communauté.

• **Assurer la transition des projets suite à la fusion des intercommunalités**

Célia ESCURAT, Directrice Générale des Services de Haute Corrèze Communauté : nous sommes très intéressés par l'exemple du Grand Poitiers. Actuellement, nous réfléchissons avec les élus à la formalisation de notre projet de territoire. Suite à la fusion des six communautés de communes pour former Haute Corrèze Communauté, nous aimerions avoir le retour de Grand Poitiers sur la manière dont les anciens projets de territoire, les projets d'investissements en cours et à venir ont été reportés ou non dans le nouveau projet de territoire.

Guy ANDRAULT : nous avons eu une règle sage dès le départ : les habitants ne doivent pas ressentir les effets du passage en communauté urbaine. Ce n'est pas évident, mais c'est important. Tous les engagements qui avaient été pris sont assurés. Il y a forcément une période de transition. Continuer des actions anciennes dans le nouveau projet est le prix à payer pour qu'il puisse exister, même si cela crée des difficultés.

• **Conduire le projet de territoire en interne ou se faire accompagner ?**

Célia ESCURAT : c'est exactement la ligne directrice choisie par les élus de Haute Corrèze Communauté : rester dans la continuité. D'après ce que j'ai compris, vous avez piloté le projet de territoire en interne. Nous nous posons la question de nous faire accompagner par un cabinet pour nous aider à formaliser notre projet de territoire en un temps assez court. Les échéances électorales arrivant en 2020, les élus aimeraient avoir un projet formalisé pour l'automne 2018. D'où l'intérêt d'être accompagné.

Guy ANDRAULT : même en se faisant accompagner, il reste du travail sur le projet de territoire.

Célia ESCURAT : tout à fait. En 2017, beaucoup de choses ont été décantées, nous avons recensé des projets, pris des orientations etc. il y a déjà de la matière. Il ne nous manque plus que la formalisation pour sauter le pas du projet de territoire.

4. Comment s'est déroulée la mobilisation des acteurs ?

Chantal HILAIRE : un des gros enjeux dans l'élaboration du projet de territoire porte sur la concertation, le dialogue avec différents types d'acteurs et l'appropriation du projet par chacun.

Guy ANDRAULT : c'est une étape incontournable pour être sûr de ne pas se tromper, pour vérifier si les orientations correspondent bien aux besoins du territoire, et pour entraîner les différents acteurs. Par la concertation, nous avons acquis autant d'ambassadeurs pour promouvoir le territoire, que nous avons contacté de personnes. Mais c'est un travail assez lourd.

Emmanuelle REDIEN : techniquement, on partageait la même vision que les élus sur le sujet, ce qui a été facilitant. Nous n'avons pas eu à nous battre pour faire admettre qu'il était important de recueillir la vision des acteurs et des habitants du territoire. Nous aurions aimé avoir plus de réponses d'habitants mais la consultation a été conduite sur un temps très court et en période plutôt estivale, ce qui n'est peut-être pas la meilleure période, bien que nous ayons mis des outils numériques à disposition.

• Travailler avec des acteurs « tête de réseau » pour mener la concertation et mobiliser des techniques d'animation

Notre territoire se caractérise par un tissu associatif dense : beaucoup d'habitants sont soit présidents d'associations, membres ou militants actifs dans tel ou tel domaine. La présence de l'université a permis également de mobiliser beaucoup de jeunes très impliqués. Ainsi, ce sont des *habitants-acteurs* que nous avons retrouvés lors des mini-débats, pas des habitants lambda, mais ce sont des habitants quand même.

La ville de Poitiers compte 10 maisons de quartiers qui sont, chacune, centre d'accueil de loisirs, lieu pour les associations, lieu d'animation numérique et territoriale. Le territoire est très fortement maillé en matière d'éducation populaire.

Les acteurs « classiques », que l'on connaît bien sur notre territoire, ont été interviewés. Les mini-débats ont été organisés avec les têtes de réseau des associations ou des acteurs socio-économiques, dont le réseau des maisons de quartiers pour la Ville de Poitiers. Ils ont eu un effet démultiplicateur : une vingtaine d'acteurs différents étaient réunis à chaque fois.

Ayant en charge l'animation de l'ancien conseil de développement du Grand Poitiers, les agents de la direction des relations territoriales étaient formés aux techniques d'animation depuis quelques années. Ces compétences ont permis d'animer les mini-débats de façon assez productive.

Nous nous sommes également appuyés sur les deux conseils de développement présents au sein des différents EPCI. Nous les avons d'abord fait travailler ensemble pour qu'ils donnent leur avis sur ce nouveau territoire en construction, qu'ils identifient les enjeux qu'ils voyaient poindre.

Le conseil de développement de la communauté urbaine sera désormais le principal relais pour la concertation. Notre défi est maintenant de faire comprendre aux habitants qu'il est intéressant de venir participer.

Chantal HILAIRE : on voit bien la dynamique pour le cas de Poitiers, pouvez-vous nous expliquer comment les choses se sont passées dans les zones plus rurales ?

Emmanuelle REDIEN : c'était sur tout le territoire. Par exemple, il y a chez nous une tête de réseau qui s'appelle le CAPEE³. C'est une association qui regroupe l'ensemble des chantiers d'insertion et entreprises d'insertion par l'activité économique de la nouvelle communauté urbaine. En passant par cet acteur, nous avons accès à l'ensemble des structures d'insertion du territoire. Cela ne signifie pas que toutes participent, mais toutes sont informées. Une telle structuration facilite la consultation.

³ Comité des Alternatives Poitevines pour l'Emploi et l'Entraide

• Les élus municipaux, relais de la consultation – concertation

Nous nous sommes aussi beaucoup appuyés sur les élus municipaux qui sont aussi des habitants du territoire. A l'échelle de la communauté urbaine, on compte plus de 400 personnes. On ne peut pas tous les toucher, mais les élus municipaux et communautaires constituent toutefois un panel représentatif de l'ensemble du territoire.

• Outils numériques pour la consultation des habitants

Les services ont produit un petit outil de consultation des habitants qui a été diffusé dans toutes les mairies. Charge à chaque commune ensuite de le promouvoir auprès de sa population pour recueillir des réponses mail ou papier.

Nous nous sommes aussi dotés d'une application numérique qui s'appelle « wooter », qui permet de télécharger une application pour voir apparaître une série de petites questions courtes auxquelles on peut répondre directement par téléphone. Les réponses étaient ensuite directement transmises à la communauté urbaine.

Les trois questions qui ont été posées aux acteurs socio-économiques :

- Quels sont pour vous les éléments d'attractivité à promouvoir ?
- Que faire pour faciliter la vie quotidienne des habitants de cette nouvelle agglomération ?
- Quelles sont les solidarités à soutenir sur ce territoire ?

Quatre questions étaient posées aux habitants :

- Pourquoi travaillez/étudiez-vous sur le Grand Poitiers ?
- Qu'est-ce qui vous attire particulièrement sur le territoire ?
- Comment imaginez-vous le territoire dans 10 ans ?
- Qu'aimeriez-vous y trouver de plus en priorité ?

A partir de ces questions, les contributions ont été compilées pour nourrir le travail en interne des agents chargés des questions opérationnelles : quelles actions mettre en œuvre pour relever un certain nombre d'enjeux ?

Le même travail est enclenché avec les élus. Après avoir exprimé les défis à relever, nous allons maintenant travailler sur comment les relever. Ce travail passera par une phase créative où nous essaierons de sortir des questions budgétaires et de ressources, pour être un peu imaginatifs.

Chantal HILAIRE : au-delà du dialogue avec les professionnels de santé, y a-t-il eu un travail de dialogue avec les habitants, les acteurs socio-économiques, sur le champ de la santé mais aussi d'autres champs que vous envisagez dans le projet de territoire ?

• Mobilisation des partenaires dans le cadre du Contrat Local de Santé

Marilou PADILLA RATELADE : dans la construction du nouveau contrat local de santé, tout le monde est autour de la table : les professionnels, les élus et les différentes professions en relation avec la santé. Sont associés les médecins, les assistants médico-sociaux, les assistantes sociales qui sont directement en rapport avec les problèmes d'allocations et les associations comme la ligue contre le cancer, l'association d'écoute et de soutien qui est en relation directe avec les populations très en difficultés. On a défini quatre axes de travail très fortement liés.

Pascal MONTIGNY : depuis que le Contrat local de santé est porté par Haute Corrèze Communauté, les élus sont vraiment associés. Nous sommes bien conscients de l'importance d'être tous ensemble pour faire avancer le territoire.

Marilou PADILLA RATELADE : sont également associés les partenaires nationaux et financeurs que sont l'ARS, la CAF et la DDCSPP enfin toutes ces structures importantes qui tracent les obligations, la réglementation.

• Associer l'ensemble des acteurs au projet de territoire

Célia ESCURAT : plus largement sur le projet de territoire Haute Corrèze communauté, l'association des acteurs, bien entendu, va être un pan très important. Nous avons la chance d'avoir le SCoT en parallèle de notre démarche de projet de territoire. Nous en sommes au stade de la discussion du plan d'aménagement durable et de développement avec des acteurs qui vont être associés à la démarche du SCoT. Des ateliers thématiques vont être organisés, je pense qu'ils pourront alimenter le projet de territoire. Nous disposons aussi d'un certain nombre d'études assez récentes, réalisées par les communautés de communes. Je rejoins le Grand Poitiers sur le fait que les élus municipaux constituent un panel représentatif des habitants du territoire. Pour Haute Corrèze Communauté, ils sont quasiment 800 personnes.

• **Projet de territoire et marketing territorial**

Emmanuelle REDIEN : en parallèle du projet de territoire, nous menons une démarche de marketing territorial. C'est une des briques du projet qui alimente beaucoup la brique « un territoire qui attire ». Pour cette démarche parallèle, nous avons un comité d'orientation stratégique de l'attractivité qui rassemble nos principaux acteurs économiques ou entreprises fleurons, dont le Futuroscope, le CHU, l'Université et de grandes entreprises comme Schneider. Ce comité stratégique nous permet de recueillir la voix du monde économique et consulaire en plus des têtes de réseau que nous avons rencontrées dans le cadre d'entretiens.

5. Et si c'était à refaire ?

Pascal MONTIGNY : on recommencerait bien sûr. Mais on ne repartirait pas d'un projet communal. Nous avons bien compris que pour avoir une maison de santé, il faut un territoire plus vaste. Mais c'est un projet vital pour un territoire comme celui du Pays d'Eygurande.

Guy ANDRAULT : c'est un outil indispensable, donc on le referait. Probablement de la même manière, car nous sommes satisfaits. Maintenant, aux prochaines élections, peut-être qu'un choix différent sera pris ? Un projet de territoire amène à se projeter dans le temps. Il peut être modifié, amélioré mais je ne pense pas qu'il puisse être abandonné.

6. Echanges avec la salle

Michel JAULIN, Vice-président de Tulle Agglo : qu'on ne se méprenne pas, l'agglomération de Tulle est peut-être plus proche de la dimension rurale de nos collègues d'Eygurande que de la communauté urbaine de Poitiers. Vous avez insisté sur une dimension qui me semble essentielle : la méthodologie, comment on construit, comment on fait un diagnostic. On connaît un peu le travail à réaliser, que ce soit pour un projet généraliste ou thématique. En revanche, ce qui est décisif, c'est comment on initie ce projet, comment on fait pour que les acteurs deviennent à la fois réalisateurs mais aussi, ambassadeurs du projet.

• **Saisir l'opportunité de la recomposition territoriale pour construire un projet de territoire**

En ce qui concerne le projet de territoire, je mets de côté le projet thématique, nécessité fait loi. La dimension de la santé nous concerne tous plus ou moins. On y est tous confronté et nos concitoyens nous le rappellent si jamais on ne s'y confronte pas.

En revanche, pour le projet de territoire, je crois beaucoup au fait de saisir les opportunités : ce peut-être de nouvelles solutions, le souhait à un moment donné d'une équipe de se donner collectivement un projet. Ça peut être aussi – et on n'en n'a pas manqué ces temps derniers – des recompositions territoriales. C'est la bonne occasion de se dire « On était une petite communauté de communes, on passe d'un seul coup à une dimension supérieure, qu'est-ce qu'on a en commun ? Qu'est-ce qui nous différencie ? Qu'est-ce qui nous rend complémentaires ? Qu'est-ce qu'il faut faire ? ».

Il me semble que c'est le bon moment, sinon ça risque de paraître un peu artificiel. Pendant quelques temps, je pense qu'on n'aura peut-être plus ces opportunités de recomposition territoriale, ou du moins on peut l'espérer.

• **L'importance de prendre le temps de faire ensemble**

Deuxième chose sur laquelle je souhaitais insister : la maturation. Je comprends votre souhait d'avancer très vite, car il y a un équilibre à tenir entre le niveau de maturation nécessaire pour que chacun s'empare du projet et le fait d'arriver à quelque chose de concret pour éviter que la dynamique s'effiloche, parte un peu dans tous les sens et génère une désaffection. Il faut trouver le bon équilibre à tenir entre les deux, mais je crois beaucoup à cette période de maturation. L'important a été de faire ensemble. Ce moment-là est décisif. Nous avons travaillé sur un projet de territoire généraliste et des projets thématiques. A chaque fois, le niveau de l'adhésion de chacun des acteurs a été le niveau important.

• **Quelle offre de santé pour les petites communes aux confins du maillage territorial des maisons pluridisciplinaires de santé ?**

Jean-François LOGE, maire de Sornac en Haute-Corrèze : il y a des communes plus petites que les pôles dans lesquels sont construites les maisons de santé pluridisciplinaires. Ces toutes petites communes sont également confrontées au risque de désertification médicale pour les mêmes raisons que celles énoncées comme éléments déclencheur du projet de maison de santé à Merlines : retraite des professionnels de santé, pas de relève identifiée... Or une commune comme Sornac, où se trouvent une maison de retraite (60 résidents) et la fondation Jacques Chirac⁴ (150 résidents), a besoin d'un médecin. Sornac est une commune avec 220 emplois. Comment rester attractif pour les travailleurs quand il y a un risque de perte des services médicaux combiné à une incertitude sur la reprise de certains commerces ? Il y a 10 ans déjà, nous avons essayé de monter un cabinet médical comme à Merlines mais ça n'avait pas fonctionné.

Comment faire en sorte que dans 10-15 ans, le train ne soit pas passé pour ces petites communes ? Comment faire pour que des zones isolées continuent à vivre ?

Pascal MONTIGNY : malheureusement on a bien vu que le modèle d'un médecin par village maintenant c'est du passé. Il faut essayer de raisonner en territoire. Une maison de santé uniquement pour Merlines n'aurait pas été envisageable. Il a fallu la penser à l'échelle du Pays d'Eygurande pour réunir une patientèle suffisante. A Sornac, on peut imaginer des consultations avancées de la maison de santé de Bugeat mais pas de refaire une maison de santé.

Jean-François LOGE : il y a 40 km entre les deux villes.

Pascal Montigny : on ne peut pas faire une maison de santé par village, c'est impossible.

Célia ESCURAT : ... d'où l'intérêt du projet de territoire pour que vous décidiez ensemble, vous les élus, ce qu'il est convenable pour les habitants en matière de santé.

Chantal HILAIRE : ces échanges permettent de mesurer la complexité d'un projet de territoire, l'importance de bien avancer sur les méthodes de concertation. Je vous demanderais de bien axer vos réponses sur comment progresser et avoir une méthodologie pour faire face à des situations très complexes et difficiles à vivre.

Maxime ESTRADE, chef de projet Conseil départemental de Corrèze :

Dans le cadre de mes anciennes missions de directeur de l'aménagement du territoire, j'ai participé à toutes les phases d'élaboration du projet de Pôle de santé du territoire Haute Corrèze.

Au-delà du rappel du contexte pour Sornac, je vais essayer de rebondir plus particulièrement sur les éléments de méthodes, liés à la conduite d'un tel projet de territoire. A l'époque, la réflexion concernait 5 communautés de communes, aujourd'hui membres de la nouvelle grande intercommunalité.

Suite à divers constats dont notamment les conséquences de l'évolution démographique défavorable, les élus ont souhaité, dès 2004, engager une étude prospective afin de définir les actions à mener pour espérer maintenir une offre de santé de proximité de qualité, pérenne et pour tous.

⁴Structure d'accueil médico-sociale pour enfants porteurs de handicaps

La première étape, de 2005-2007, a consisté, sur la base d'un diagnostic territorial (incluant la prise en compte des attentes des professionnels de santé), en la réalisation des études amont (opportunité, faisabilité,...).

Via l'accompagnement croisé de l'ARS, de la Région et du Département, ces études ont pu être mises en œuvre et ont mis en exergue l'intérêt de se doter d'un pôle de santé garant de la solidarité et du maillage territorial.

Au vu de l'hétérogénéité et des spécificités du territoire, il est clairement ressorti que les solutions devaient être adaptées d'un secteur à l'autre.

L'erreur serait d'imaginer que la création d'une maison de santé en "dur" est la solution systématique. En effet, en Haute Corrèze, cet outil s'est avéré être la réponse pour une partie du territoire (là où la densité de population et de services le permettait). Mais, cet outil n'est pas ressorti comme transposable et viable sur les secteurs "très" ruraux. Sur ces derniers, il a été convenu de s'appuyer sur l'existant en proposant des outils et une nouvelle organisation permettant de le conforter, voire de le développer. L'enjeu résidant dans le niveau de services que le Pôle de santé aura vocation à apporter aux professionnels concernés (permanence des soins, mode de garde, outils partagés, animation du réseau de professionnels...).

Ainsi, courant 2008-2010, le programme d'actions a été mis en œuvre (études maîtrise d'œuvre et travaux pour les 3 maisons de santé, mise en place du Pôle, mise en œuvre des actions à destination des professionnels notamment pour les territoires ruraux,...).

A noter, que la commune de Sornac, limitrophe de deux bassins de vie, ne faisait pas partie intégrante du Pôle de Santé Haute Corrèze, mais incluse au sein du Pôle de santé du territoire voisin (Creuse). Toutefois, l'organisation était la même : Sornac ne pouvait pas être doté d'une maison de santé, mais bénéficie de l'ensemble des services offerts par les Pôles.

Certes, à ce jour, les outils proposés ne permettent pas toujours de répondre pleinement aux objectifs fixés.

Comme dans de nombreuses thématiques, l'évolution des attentes est un point essentiel à prendre en compte.

Peut être encore plus dans le domaine de la santé, car en 10 années, les préconisations et attentes des professionnels ont très nettement évoluées. Ils ne souhaitent plus travailler comme par le passé : que ce soit sur les horaires ou sur le mode de fonctionnement (sur d'autres territoires, nous avons des retours quant au souhait de médecins d'exercer dans le cadre d'une activité salariée).

Il convient donc de toujours prévoir une évaluation et une veille sur les outils mis en place. A titre d'exemple, la maison de santé a été une solution sur certains secteurs, or, cet outil est-il toujours transposable ? Ou, doit-on d'ores et déjà prévoir son évolution ?

On a vu que l'outil immobilier n'était pas transposable partout, mais au-delà, aujourd'hui, au vu des nouveaux attendus des professionnels, c'est le mode organisationnel qui va être à repenser.

Le territoire étant toujours en évolution, si les territoires qui plus est ruraux veulent rester attractifs, il convient d'être en veille continue pour anticiper et être à même de proposer des solutions prospectives.

Jean-Yves LANDAS, directeur d'une association de développement social dans le nord-est du département du Lot et aussi maire et élu communautaire :

• Un projet partagé et porté à différentes échelles

Deux choses m'ont marqué dans le témoignage de Grand Poitiers. La première est le préalable que vous avez posé à votre projet de territoire en disant que repartir de zéro pouvait permettre la construction d'un projet avec un certain équilibre, et d'éviter qu'il puisse y avoir des distances différentes au moment où débute la construction du projet de territoire. La deuxième chose qui me paraît extrêmement importante est la notion de subsidiarité entre communes et communautés de communes ou d'agglomération. C'est vraiment un enjeu fort dans un projet de territoire que d'être capable de considérer qu'il peut être porté par une certaine collectivité mais qu'il est important aussi de voir le maillage subsidiaire avec l'ensemble de l'environnement.

• Articuler le projet de territoire et les compétences de l'intercommunalité

Une question également. Comment arrive-t-on à organiser, dans la pratique, un projet de territoire, avec les contraintes qu'ont les collectivités, en particulier les communautés de communes en matière de prise de compétences. C'est-à-dire, comment une compétence – parce que comme vous le dites et je pense c'était une bonne approche de dire on ne réinvente pas l'eau chaude – on va aussi faire cette évolution en douceur de manière à ne pas créer des blocages et des tensions. Comment est-ce qu'on arrive à ce que le projet de territoire ça ne soit pas une addition de compétences ou à prendre des compétences inadéquates pour la nouvelle entité communautaire ?

• Animer le projet de territoire dans la durée

Une dernière chose sur le temps de réalisation du projet de territoire qui peut se heurter aux contraintes dues à d'autres échéances. Pour ne pas que le projet soit juste un papier qui cale un coin de table, je crois qu'il est important de construire ce projet, de le décliner, de le formaliser et de le valider mais aussi de l'animer en permanence. Un projet de territoire, même extrêmement bien élaboré, peut ne pas trouver d'écho suffisant au quotidien pour engendrer une dynamique.

Guy ANDRAULT : quand je dis qu'on est parti de zéro, que la feuille était blanche, c'est pas tout à fait exact. On a quand même pris en compte ce qui existait mais on n'a pas recopié. Si on pouvait s'en servir on s'en servait. On a pris vraiment ce qu'on avait envie de faire ensemble. Mais on n'a pas pu gommer ce qui existait avant.

Sur la question des compétences, on est face au cas de figure aujourd'hui. On s'interroge sur la pertinence de reprendre la compétence petite enfance / enfance jeunesse. Ceux qui l'avaient dans leur compétence communautaire on les a repris. Je vous disais tout à l'heure, on a rien cassé. On peut choisir de redonner la compétence aux communes mais ça pose problème car les communes en bénéficiaient grâce à leur intercommunalité, c'est une compétence qu'elles avaient prises à plusieurs. Redonner cette compétence aux communes va conduire à créer de nouveaux syndicats, ce n'est pas simple. Même si rien n'a encore été voté, on va peut-être reprendre la compétence, définir un peu quelle politique on souhaite dans ce domaine et redonner la gestion aux structures qui s'en occupaient jusque-là : CCAS, associations... C'est primordial pour nous de ne pas abaisser le niveau de services aux habitants.

• Le projet de territoire donne les orientations stratégiques

Emmanuelle REDIE : c'est pour ça que sur le projet de territoire on ne parle pas d'action mais de politiques publiques. Nous n'allons pas écrire des fiches actions dans le projet de territoire, mais plutôt des orientations de politiques publiques en définissant un panel d'acteurs ou d'opérateurs qui peuvent ensuite agir. L'idée est plutôt de s'appuyer sur les défis à relever, sur la façon de les relever en faisant intervenir telle ou telle politique publique. La mise en œuvre opérationnelle se fera au cas par cas si on touche à une grille de compétence obligatoire ou pas. Le passage en communauté urbaine nous oblige à prendre la compétence voirie par exemple. Cela change énormément de choses pour tous les projets de revitalisation de centres bourgs parce que c'est l'intercommunalité qui est maître d'ouvrage. Il faut donc définir des politiques d'aménagement. C'est la notion de politique publique qui prévaut dans le projet de territoire.

• Piloter le projet de territoire implique d'évaluer sa mise en œuvre

Il va aussi être nécessaire que l'on fixe des indicateurs pertinents pour évaluer nos politiques publiques au regard du projet de territoire. On travaille sur ce point en essayant de ne pas créer une usine à gaz. Ces indicateurs nous donneront des éléments sur la façon dont est mis en œuvre le projet de territoire.

Guy ANDRAULT : le projet de territoire doit être mis en œuvre et piloté. Il faut des indicateurs pour savoir si les objectifs sont atteints.

• Projet de territoire et solidarité territoriale

Emmanuelle REDIE : nous n'avons pas d'habitudes de travail collectif à l'échelle de la communauté urbaine au-delà des temps de travail du SCoT qui était encore en gestation. Le projet de territoire a été utile pour donner du lien aux différentes entités de la communauté urbaine. Il est important de s'interroger sur le lien qui nous uni et la manière dont on le traduit. Il implique une solidarité territoriale entre le pôle urbain et les communes périurbaines ou plus rurales. L'objectif derrière le projet de territoire est de se dire que l'on appartient tous à un tout et que l'on tire le développement dans le même sens.

Guy ANDRAULT : plus on avance, moins on a cette rupture entre le rural et l'urbain. Au début, les communes très rurales nous demandaient ce qu'elles venaient faire dans la communauté urbaine. Il y a toujours une petite inquiétude. Mais il est clair que s'il n'y avait pas une grande ville, notre territoire ne rayonnerait pas comme il rayonne, c'est évident. Ça pose un problème d'ailleurs, j'ai entendu ce qui a été dit tout à l'heure. Pour nous ça a été « facile ». On a une population jeune, en augmentation, ce ne sont pas les mêmes problématiques qui se posent en Haute Corrèze.

Au sein de l'association France Urbaine, les grandes métropoles, les grandes villes sont rendues s'interrogent sur les solidarités territoriales pour ne pas couper la France en deux. Il va falloir qu'il y ait une réflexion sur la manière dont on exerce cette solidarité entre des régions authentiques – comme celle de Haute Corrèze – et les régions plus dynamiques. Depuis un certain temps, la tendance est de se rapprocher des villes. On a vu une campagne se désertifier au profit des petites villes des moyennes villes et maintenant c'est au profit des grandes villes. Il y a là quelque chose qui n'est pas réglé mais qu'il va falloir que l'on prenne en compte un jour.

• La « bonne » échelle du projet de territoire

Sylvie COUDERT, bureau d'études Rural Conseil : je m'interrogeais sur la bonne échelle projet de territoire et l'articulation avec les autres territoires pour être cohérent à la fois en interne et avec les territoires limitrophes tout en répondant aux attentes des usagers qui ne savent pas nécessairement dans quel territoire ils se situent. Comment ça s'harmonise et comment travaillez-vous cela ?

Guy ANDRAULT : on travaille déjà ensemble depuis de nombreuses années sur le SCoT. On espère pouvoir être 3 pour contractualiser avec la Région. Ce n'est pas parce qu'on ne fait pas partie de la même communauté qu'on ne travaille pas ensemble. A travers le contrat Région et à travers le SCoT, on est amené à échanger nos pratiques et à travailler ensemble sur des projets communs.

Célia ESCURAT : on a un territoire extrêmement large qui va de la Creuse au Cantal et aux frontières du Puy-de-Dôme. Du côté du Puy-de-Dôme, les contacts sont quasiment inexistantes. On a plus de relations avec l'agglomération de Tulle, la communauté de communes de Vézère Monédières-Millesources et également la Creuse qui nous a rejoints via La Courvine.

• Comment se vit la mise en œuvre d'un projet de territoire ?

Nathalie GARCIA, Présidente de l'association Piment Blanc : une question sur votre vécu au niveau de la complexité de ce type de démarche. Qu'est-ce qui a été le plus difficile à dépasser et à vivre ou à faire vivre aux autres ? Quelles ont été les étapes où ça coince ?

Pascal MONTIGNY : pour moi ce qui a été le plus difficile c'est quand les habitants de Merlines ont dit que le projet était trop ambitieux ou onéreux. Ça a été difficile et heureusement que j'avais le soutien des élus du pays d'Eygurande. La santé coûte cher mais c'est d'utilité publique !

Guy ANDRAULT : tout est possible quand on a envie. Ce qui a été le plus difficile pour nous c'est d'abord de prendre les bonnes orientations, de savoir si elles correspondaient bien à ce que les gens attendent, à ce dont on a besoin sur notre territoire. Plus difficile encore mais plus rentable c'est de convaincre, c'est de faire adhérer. Ça ça prend du temps, faut trouver les bonnes approches mais c'est aussi le plus rentable.

7. Réactions de Sylvie LARDON, Directrice de recherches à l'INRA et Professeure à AgroParisTech

J'ai retenu cinq points forts de vos deux témoignages que je vais décliner. Je terminerai par quelques remarques méthodologiques.

• Territoire et articulation des échelles

L'appropriation de la notion de territoire est vraiment importante, même si l'on voit bien que ça n'est pas si évident car la notion de territoire regroupe plusieurs dimensions. Vous avez bien montré qu'il est possible de créer du lien dans le territoire malgré une géographie un peu biscornue. Vous avez souligné l'importance du maillage territorial, notamment via les communes comme autant de points de relai de l'intercommunalité. L'exemple des maisons de santé illustre également l'importance de l'effet réseau entre les différents acteurs.

Vous vous êtes penché sur l'articulation des échelles. Pour le cas de la Corrèze, vous êtes entrés dans le projet à l'échelle d'une commune et vous le structurez maintenant dans un territoire très vaste, aux confins des confins, puisque il se situe à la limite de plusieurs départements. Mais vous n'oubliez toutefois pas l'importance de l'échelle communale qui est celle où les habitants s'inscrivent. Dans l'histoire que vous nous racontez, vous nous expliquez bien cette nécessité, à chaque fois, de naviguer de l'échelle de la Région, à celle du Département mais aussi des habitants du quotidien. Il ne faut pas donner au territoire une définition figée, avec des frontières où l'on se cache de ses voisins. Cela prend tout son sens lorsque l'on construit un projet de territoire. Ceci-dit, il n'empêche que ce n'est pas toujours facile d'être en interaction avec les territoires voisins : jusqu'où peut-on aller en termes de distance par exemple ? Il est important d'avoir une vision systémique de la notion de territoire et de toujours s'intéresser au sens qu'elle prend pour les différents acteurs du projet.

• Saisir l'opportunité des recompositions territoriales

Le deuxième point que j'ai retenu porte sur le contexte de fusion des EPCI. C'est peut-être un choc, quelque chose qui vient nous déranger, mais finalement ces recompositions territoriales n'aident-elles pas à déclencher un certain changement ? En quoi ce changement nous oblige-t-il à nous adapter à des choses un peu différentes ? En quoi peut-il être un facteur de mise en dynamique et si on arrive à transformer les contraintes, les handicaps en atouts pour mettre en perspective, mettre en dynamique ? Finalement les recompositions territoriales n'aident-elles pas aussi à construire cette notion de territoire un peu plus largement, à créer du sens à ces nouvelles échelles ?

On dit souvent que tout se passe dans les villes et rien dans les territoires ruraux. Vous nous montrez bien là que les choses bougent et se transforment aussi dans les territoires ruraux. Vous nous montrez des acteurs qui acceptent de s'adapter et d'évoluer même si à certain moment il faut faire face à des difficultés, à des réticences. Je pense qu'on est vraiment dans ces moments de transition.

• Définir des orientations et s'appuyer sur les potentialités

Le troisième point qui m'a paru important concerne la notion d'orientation. Vous êtes revenus dessus à plusieurs reprises « on fait des choix d'orientation, on se donne des défis ». Vous cherchez à relever des défis mais pas à résoudre tous les problèmes. Pour le Grand Poitiers, l'entrée par les transitions énergétiques a permis de tirer plein d'autres fils, mais c'est encore presque plus flagrant avec la maison de santé puisqu'on entre par une thématique assez spécifique qui tire de nombreux fils : emploi, services, qualité de vie etc. Mais il y a là un choix stratégique. Peut-être que la population est vieillissante, peut-être que d'autres éléments du contexte mettent des voyants au rouge, que le territoire a des difficultés à attirer, mais ce qui est important est d'en faire un défi et de le relever.

Vous avez beaucoup utilisé des termes comme « potentialités », « il ya des choses qui sont possibles » etc. Vous n'êtes pas dans le discours du handicap et des contraintes. Vous êtes bien sur les choses qui se passent dans nos territoires et c'est sur ces choses-là qu'on peut s'appuyer pour justement alimenter un projet commun.

• Réintégrer l'ensemble des acteurs et des communautés dans une histoire commune

Au Grand Poitiers vous dites à la fois que vous êtes partis d'une feuille blanche, que vous avez recoupé les projets avec les différentes intercommunalités pour repartir à zéro et que vous avez l'habitude de travailler ensemble. On voit bien là l'importance, non pas de repartir à zéro, mais de réintégrer l'ensemble des acteurs et des communautés dans une histoire commune. Ce n'est pas parce qu'il y en avait un qui avait déjà une idée qu'on va être obligés d'emmener tout le monde sur cette idée-là. Ou ce n'est pas parce qu'il y avait déjà des projets qu'on va faire une juxtaposition de projets. Un projet de territoire c'est bien un ensemble qu'on choisit. Effectivement qui s'appuie sur des choses qui existent déjà, sur la capacité que les acteurs ont de mettre en place des projets, des initiatives et c'est aussi le fait d'avoir l'habitude de travailler ensemble, avoir une certaine histoire commune qui permet de faire mûrir et perdurer le projet.

Je ne vais pas revenir sur toutes les démarches participatives, tous les outils que vous avez développés. Une chose que vous avez souvent répétée et qui me semble importante c'est « on a travaillé ensemble ». Et ce n'est pas seulement se réunir pour présenter un projet, ni même seulement en débattre ou donner son avis. C'est construire ensemble à quel

endroit on va relier cette maison de santé avec les autres, comment on travaille avec les dentistes ou avec les pharmaciens ? Il s'agit à la fois de ne pas avoir des idées préconçues mais aussi de construire ensemble ce qui correspond aux spécificités de notre territoire.

• Mobiliser toutes les parties-prenantes au sein du projet de territoire

Le cinquième point que je voulais aborder est la question des acteurs. On a bien vu, que quelles que soient les caractéristiques physiques, économiques etc. d'un territoire, le plus important est ce que les acteurs en font et qu'il y a besoin des compétences de tous les types d'acteurs. Vous avez cité un grand nombre de partenaires, participants de vos projets. Bien sûr on a vu le rôle important des élus qui souvent sont à l'initiative, qui peuvent donner les orientations, mais on a vu aussi le rôle de pleins d'autres acteurs : les habitants, les clubs associatifs, mais aussi les acteurs institutionnels : l'ARS, tous les acteurs de la Région et du département.

Il ne s'agit pas de dire que tout le monde doit être d'accord sur tout, mais de mobiliser les compétences de chacun parce qu'ensemble on va pouvoir construire quelque chose que chacun séparément n'a peut-être pas la capacité de mettre en œuvre. Vous avez beaucoup utilisé les termes d'ambassadeurs, de facilitateurs, de vecteurs. Pour moi, c'est significatif du fait que vous êtes sur une mise en dynamique. C'est ça l'important, il me semble, dans un projet de territoire. Ce n'est pas un document qu'on va mettre dans une armoire, c'est bien quelque chose qui nous met en mouvement, qui nous met en changement. Ce qui ne veut pas dire qu'on casse tout ce qu'il y avait avant. On peut aussi s'appuyer sur les actions qui existent déjà mais c'est se construire un chemin ensemble.

• L'importante étape du diagnostic

Pour faire une petite incise du côté des méthodologies, ce qui m'apparaît important, c'est l'étape de diagnostic. Il y a eu une période où tout le monde disait « y'en a marre des diagnostics, on va sur l'action, on va définir des actions ». Sauf que les actions, elles n'étaient pas appropriées par les acteurs et que cinq ans après, finalement il ne se faisait rien. Donc au-delà d'un diagnostic un peu systématique où on va aller chercher toutes les données, on voit bien l'importance de connaître son territoire, de connaître les ressources de son territoire, de connaître les ressources qui sont cachées et comme vous l'avez dit lorsqu'on n'a pas trop l'habitude de se mettre en avant.

Regarder ensemble ce qui fait notre territoire, quelles sont ses spécificités et sur quoi on va pouvoir s'appuyer pour mettre en place quelque chose de solide, c'est un temps incontournable. Il ne faut surtout pas essayer de gagner du temps sur cette étape-là. C'est aussi l'étape de construction d'une vision, d'une vision partagée, d'une vision commune de ce qu'est notre territoire et de ce que sont ses enjeux et ses défis. Si l'ensemble des acteurs n'est pas imprégné de cette mise en dynamique, on pourra faire les plus beaux projets du monde, ça reste les acteurs qui les mettront en œuvre. La connaissance du territoire est vraiment très importante : prendre le temps de le regarder, de connaître son territoire y compris dans les dimensions plus qualitatives, connaître les territoires vécus.

• Evaluer le projet de territoire

Je veux revenir aussi sur l'importance de l'évaluation, qui peut se faire chemin faisant. Elle doit donner la capacité de réajuster son chemin en fonction des opportunités ou en fonction des points de blocages qui peuvent arriver à un moment donné. L'évaluation peut permettre au projet de territoire d'être dynamique.

8. ODD et projets de territoire

Intervenante : Isabelle Denis, Référente territoriale de projets de développement durable à la DREAL Nouvelle Aquitaine.



Tous les projets territoriaux de développement durable (écoquartiers, agendas 21, transition énergétique pour la croissance verte, plans climats, ...) sont concernés par les ODD adoptés par l'ONU en 2015, nouvelle feuille route pour le développement durable à l'échelle internationale d'ici à 2030.

• Origine des Objectifs de Développement Durable (ODD)

Les ODD sont issus de la convergence de deux agendas de l'ONU : les sommets de la terre (Rio, Johannesburg..) et les objectifs du millénaire pour le développement⁵. La convergence de ces deux agendas a été adoptée lors des sommets des nations unies à New York en 2015 et formalisé sous la forme de l'Agenda 2030 et ses ODD. Signés à la même période que la COP21, les objectifs fixés doivent être atteints en 15 ans.

L'Agenda 2030 compte 17 objectifs de développement durable, qui ont pour but la fondation d'un monde plus durable et plus équitable. Chaque objectif est représenté graphiquement et mis en scène par Elyx, ambassadeur virtuel des Nations-Unies de l'Agenda 2030.

Les 17 ODD

1. Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes
2. Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
4. Assurer l'accès de chacun à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable
8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
12. Etablir des modes de consommation et de production durables
13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes

⁵ De 2000 à 2015, les objectifs du millénaire pour le développement étaient axés sur l'éradication de la pauvreté, le bien-être en développement et la baisse de la mortalité infantile.

17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser.

• Déjà des ODD en œuvre dans les territoires : comment aller plus loin ?

Chaque objectif de développement durable se décline en sous-objectifs, appelés « cibles ».

Si l'on reprend l'exemple de la maison de santé de la commune de Merlines, on peut dire que le projet se rapporte principalement à l'ODD n° 3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge » et plus particulièrement à la cible 3.8 « faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable ».

Concernant les actions présentées par la Communauté urbaine de Grand Poitiers, en lien avec la transition énergétique, elles contribuent principalement aux ODD n° 7 « garantir l'accès de tous aux services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable » – et ODD n°13 sur la lutte contre le changement climatique.

Les projets que vous conduisez dans vos territoires participent probablement déjà aux ODD. Regarder vos actions sous cet angle peut vous permettre de voir plus précisément comment vous contribuez à les atteindre, d'envisager comment aller plus loin à partir de vos actions en cours ou à venir.

Il ne faut pas lire les ODD de manière sectorielle et cloisonnée. L'intérêt et la grande pertinence de ces ODD tient à leur caractère transversal. Il ne faut pas repasser en logique « silo », mais bien croiser l'ensemble des thématiques. Les actions menées dans les territoires croisent toujours plusieurs objectifs, ce qui fait qu'elles croisent plusieurs ODD.

• Agenda 2030 : un agenda universel

Tous les acteurs du monde (pays du Nord comme du Sud) et de la société sont concernés par les ODD : citoyens, entreprises, collectivités, associations, ...

Couvrant l'ensemble des enjeux du développement durable, cet agenda se compose de 17 ODD qui se déclinent en 169 cibles à atteindre et 244 indicateurs de suivi. Une cible est la définition précise des objectifs à atteindre.

Les objectifs et leurs cibles sont présentés sur le [site des nations unies](#). Quant aux indicateurs et à leurs déclinaisons nationales, ils sont consultables sur le [site de l'INSEE](#).

• Des rencontres annuelles de suivi des objectifs

Des rencontres sont organisées chaque année en juillet pour établir des bilans sur l'état d'avancement des 193 pays signataires.

En France, dès 2016, un premier rapport de mise en œuvre des ODD a été rédigé. Il s'appuyait sur les éléments de la concertation, le recensement des actions et territoires œuvrant pour le développement durable dans le cadre de la COP21.

En 2017, le point d'étape portait sur l'élimination de la pauvreté et la prospérité dans un monde en mutation (ODD notamment concernés n°1 ; 2 ; 3 ; 5 ; 9 ; 14) .

En 2018, la rencontre annuelle aura pour focus thématique la transformation de nos sociétés pour les rendre viables et résilientes. 5 ODD seront prioritairement concernés : ODD n°6 « garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau » ; ODD n°7 « garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable » ; ODD n°11 « faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables » ; ODD n°12 « établir des modes de consommation et de production durables » ; ODD n°15 « préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».

En 2019, la thématique portera sur les actions et stratégies donnant aux populations les moyens d'action et assurant l'inclusion et l'égalité.

L'objectif n° 17 « Renforcer les moyens de mettre en œuvre le partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser » est un objectif transversal qui se retrouve tous les ans. Bien que l'intitulé parle de partenariats à l'échelle mondiale, il concerne aussi tout partenariat, notamment ceux conclus à l'échelle des états et des territoires.

• Démarche française de mise en œuvre des ODD

Pour faciliter l'appropriation des ODD, l'Etat organise des temps d'information et de sensibilisation et réalise différents outils et supports de communication : kit de communication, bannière web, pictogrammes... Ils sont à disposition de qui veut les utiliser via un téléchargement en ligne. Une bibliographie permet également l'accès à différentes ressources.

En 2017, la semaine européenne du développement durable a mis l'accent sur les ODD.

Pour être informé de l'actualité sur les ODD, vous pouvez vous abonner à la Newsletter « ODDysée vers 2030 » qui présente différents exemples de déclinaisons des ODD portés par différents types d'acteurs : entreprises, associations, collectivités, etc. C'est de l'actualité mise à jour régulièrement. Vous pouvez y trouver des idées, des exemples.

• Prendre en compte les ODD dans ses stratégies de territoire

Il est important également de prendre en compte et contribuer aux ODD dans les stratégies que vous avez menées jusqu'ici ou que vous souhaitez mener pour l'avenir. Les ODD peuvent vous aider à réinterroger vos stratégies, vous permettre de voir comment aller plus loin, vous poser de nouvelles questions ou encore contribuer à définir votre stratégie d'évaluation. Dans ce cas, il faut considérer les ODD comme un support. Ce sont des objectifs à atteindre à l'horizon 2030 et pour y arriver, ce sera grâce à l'action de tous. Il est important de co-construire avec les acteurs du territoire (publics / privés) et de favoriser la participation de tous, y compris citoyenne.

• Quelques exemples d'application des ODD en Nouvelle Aquitaine

→ Présentation des ODD par l'Etat lors d'événements existants :

- "La Science se livre ", organisé, en septembre 2017, par l'espace Mendès France, espace de culture scientifique localisé à Poitiers. Forum destiné à des bibliothécaires et centres de documentation de l'ensemble des établissements de la Région Nouvelle Aquitaine. La thématique était : « environnement l'âge de la transition ».
- le congrès national annuel de l'association Notre Village en septembre 2017.

→ En novembre 2017, s'est tenue à Angoulême, la **première étape du Tour de France des objectifs de développement durable**. Celle-ci était co-organisée par le Comité 21, la DREAL Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine, la Ville d'Angoulême et les associations IFREE et SoCoopération. Véritable temps d'échanges d'un jour et demi pour présenter les ODD, donner à voir par des exemples concrets de réalisations qui les alimentent et « manipuler » ces objectifs et leurs cibles via des ateliers.

→ Rapports de Développement Durable et ODD

En 2017, la Ville de Niort (79) a rédigé son rapport de développement durable en croisant les actions entreprises au regard des 17 ODD concernées. Ce n'est pas une action = 1 ODD mais bien une action = plusieurs ODD. Il est important de rester dans le croisement, la complémentarité, la transversalité.

Le Conseil départemental de la Gironde (33) s'est saisi des ODD dès l'adoption de l'Agenda 2030 en 2015.

En 2016, la première version de son rapport de développement durable a suivi la même démarche que la Ville de Niort. Le Département de Gironde a présenté ses actions au regard des objectifs principaux auxquels elles se raccrochaient. En 2017, le Département est allé plus loin en réfléchissant à quel était l'impact de ses actions / commissions par rapport à ces 17 objectifs. Pour cela, il a réalisé une rosace où plus les contributions aux ODD sont importantes, plus les pétales sont grands.

→ ODD et déclinaison communale

La commune d'Ayen (19) a revu son projet de territoire et revisiter ses différentes actions à l'aune des différents ODD. Elle a mis en évidence qu'elle contribue déjà à 14 des 17 ODD. Les ODD ont donc permis de revisiter son projet de territoire.

• Les perspectives 2018 de la DREAL Nouvelle Aquitaine pour faciliter l'appropriation et la contribution aux ODD

Nous finalisons actuellement un outil type "carnet de route", qui a comme objectif de proposer une méthodologie pour faire émerger des projets de développement territorial durables en lien avec la ODD. La méthodologie proposée est simple, basée sur la co-construction et la participation des acteurs et permettra – y compris à des petites collectivités – de se lancer. Elle s'accompagne d'un kit-outils, tels que un photo-langage basé sur des illustrations d'actions en lien avec les 17 ODD sur nos territoires, des cartes à manipuler...

Le ministère en charge de la transition énergétique et solidaire anime en 2018 une démarche pilote nationale pour aider à territorialiser les ODD, le but étant qu'ils soient bien pris en compte dans les stratégies territoriales, selon les critères de la charte de la participation. Plusieurs DREAL, dont celle de Nouvelle-Aquitaine se sont positionnées pour un accompagnement des territoires. Nous vous donnerons de plus amples éléments prochainement.

• En conclusion

L'Agenda 2030 est un agenda universel adopté par 193 pays du monde lors d'un sommet de l'ONU, dont la France. Il établit la feuille de route pour les années à venir, jusqu'à l'objectif 2030.

Il s'appuie sur 17 ODD et 169 cibles.

La mise en œuvre au sein des pays est suivie grâce des rencontres annuelles, des bilans, organisés entre les signataires.

En France, l'Etat cherche à informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs (collectivités, associations, entreprises, citoyens, etc) pour faciliter l'appropriation de cet Agenda 2030 et ses 17 objectifs.

Il s'est également donné pour mission d'accompagner les territoires à inscrire les ODD au cœur de leur stratégie territoriale ou dans l'émergence de leurs projets.

100 % des territoires en transition ont tenté leur chance, alors pourquoi pas vous ?